

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du samedi 1 juillet 2023 en visio-conférence

Samedi 1er juillet 2023, à 10h00, en visio-conférence (Zoom), les adhérents de l'AFDN se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du président.

Une liste d'émargement a été dressée pour les 29 membres et 8 membres du Conseil d'Administration présents auxquels se sont ajoutés les 7 pouvoirs à l'Assemblée Générale, soit 44 votants sur 2095 adhérents à jour de cotisation à la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale. Elle est annexée au présent procès-verbal.

Attribution des pouvoirs reçus dans la limite de 5 pouvoirs par personne présentes (article 7 des statuts) :

Nombre de pouvoirs reçus : 7 pouvoirs

- Ghislain Grodard-Humbert : 3
- Laurence Mazziotta-Quentin : 1
- Thérèse Libert : 2
- Laure Sapmaz : 1

Membres du Conseil d'Administration présents : Ghislain Grodard-Humbert (président), Thérèse Libert (vice-présidente), Magali Nello (trésorière), Yoann Cadiou (secrétaire général), Aurélie Lebrasseur, Laurence Mazziotta-Quentin, Pierre Van Cuyck et Laure Sapmaz

Membres du Conseil d'Administration cooptés présents : Lydia de Azevedo

Etaient également présentes : Aicha Dhifaoui (salariée du siège), Inès Kabbour (alternante au siège), Cécile Landrieux, Cabinet d'expertise comptable.

Le Président, Ghislain Grodard-Humbert, ouvre la séance.

Le Président rappelle que l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer sur :

- Le rapport moral et financier 2022,
- Les objectifs et le budget prévisionnel 2023,

Le bilan détaillé de l'année 2022 a été adressé aux adhérents et a pu être consulté sur le site <https://www.afdn.org/documentation/nos-publications-revues/publications>

Introduction

Le Président présente un bilan très satisfaisant en ce qui concerne la réalisation des actions et travaux permettant la mise en œuvre du projet associatif.

L'année dernière, l'AFDN a œuvré sur des dossiers emblématiques aboutissant à renforcer la reconnaissance et l'expertise du diététicien nutritionniste. Parmi ceux-ci, évoquons la lutte contre l'obésité car si le surpoids touche la moitié des Français, l'obésité concerne aujourd'hui 17% des adultes soit 8,5 millions de personnes. Dans ce contexte, le dispositif « Mission : retrouve ton cap », destiné à prévenir le surpoids et l'obésité infantile à travers une prise en charge pluridisciplinaire, a

été généralisé sur l'ensemble du territoire. Il permet aux enfants de 3 à 12 ans à risque d'obésité, en surpoids ou en obésité non complexe, de bénéficier sur prescription médicale d'une prise en charge précoce, pluridisciplinaire – diététique, psychologique, activité physique – remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais par la famille ni dépassement d'honoraire. Grâce à l'AFDN, pour la seconde fois dans l'histoire de l'Assurance Maladie et après le parcours de soins post-cancer, des consultations diététiques deviennent remboursables. Par ailleurs, l'AFDN a participé aux travaux de la HAS « Chirurgie métabolique : traitement chirurgical du diabète de type 2 » parus en 2022 et au « Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'adulte » paru en 2023 renforçant ainsi le positionnement des diététiciens nutritionnistes. Enfin, l'AFDN a été auditionnée en 2022 par la Pr Martine Laville dans le cadre de l'écriture du rapport « Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité en France » remis en avril 2023 au ministre de la Santé et de la Prévention et au ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Ce rapport propose 40 propositions pour lutter contre l'obésité et l'AFDN travaille d'ores et déjà à des actions concrètes visant à positionner les diététiciens nutritionnistes dans l'application de ces propositions par les ministères.

En 2022, nous avons également œuvré pour renforcer les liens entre nos membres et favoriser le partage des connaissances et des expériences. Chose faite avec l'incroyable succès des premières Journées Européennes francophones des Diététicien.nes (JED) qui se sont déroulées du 27 au 29 octobre 2022 à Lyon ! En partenariat avec les associations de diététiciens nutritionnistes belges (UPDLF), luxembourgeois. (ANDL) et suisses (ASDD), cet événement professionnel a proposé des conférences, des ateliers et des symposiums, permettant de réunir 1200 personnes et offrant des opportunités uniques d'échange et de réseautage. Cette rencontre a permis l'inspiration mutuelle et la création de synergies pour relever les défis communs que nous rencontrons en tant que diététiciens nutritionnistes.

En termes d'objectifs, les bénévoles réunis lors de leur journée annuelle ont proposé de prendre un virage « grand public » dans le but de développer des actions de communication afin d'informer la population sur le métier, de déconstruire les idées reçues et lutter de façon positive contre les pseudo-thérapeutes. Nous souhaitons également renforcer le rôle des délégués régionaux pour faciliter le dynamisme en région et le contact avec les adhérents. La question des alimentations durables restera au cœur de nos préoccupations. Enfin, le développement du travail salarié au siège représentant un enjeu dans le développement, l'efficacité et la pérennisation de l'association, ce sujet fera l'objet d'une réflexion particulière au cours des prochains mois. Je vous invite à consulter la liste complète des objectifs soumis au vote des adhérents à la fin de ce rapport.

Le président rappelle que nous réunissons plus de 80 bénévoles dont 24 Délégués de Région qui gèrent l'animation en régions, ils créent une dynamique territoriale : cela permet, en plus d'une représentativité de l'AFDN sur le territoire, de développer le projet associatif au plus près des adhérents (et avec leur aide).

Aussi, les adhérents rendent audible la parole des diététiciens nutritionnistes auprès des pouvoirs publics, des organismes de tutelles et des décideurs politiques. A ce titre, au nom de l'ensemble des bénévoles, le Président tient à remercier chaleureusement les adhérents pour leur confiance, leur soutien et la force extraordinaire qu'ils donnent à l'association. En 2022, ce sont 250 nouveaux adhérents qui ont rejoint l'AFDN. Nous remercions particulièrement les 11 % d'adhérents étudiants, toujours plus nombreux, qui complètent nos rangs. Il nous importe d'offrir une place de choix à ces futurs confrères et consœurs, notamment en participant à leur professionnalisation par la mise à

disposition d'outils (fiches pratiques, réunions, webinaires, journées d'études, journées d'information, offres d'emploi, etc.). Votre soutien fait battre nos cœurs de bénévoles et donne tout l'élan nécessaire à la réalisation de nos projets.

Le président fait un point sur les chiffres à date concernant les adhésions (2022).

2542 adhérents :

- 71% payés par carte de crédit
- 8% sont payés via bons de commandes
- 4% sont payés par chèque
- 14% sont payés par virement.

Au niveau des profils, nous avons de plus en plus d'étudiants (10% vs 9% en 2021). Le reste de la répartition est la suivante :

- Membre : 70%
- Jeune diplômé : 14%
- Etudiant : 10 %
- Recherche d'emploi : 3%
- Senior : 3%.

Concernant les secteurs d'activité représentés parmi les adhérents, on a des libéraux (1130), des établissements de santé (930), des formations (278), collectivités (208), autres (303), non renseignés (14).

Inès, étudiante en alternance, présente les différents modes de communication et les efforts fournis pour harmoniser la communication de l'AFDN.

Le président présente les différentes commissions et groupes de travail de l'AFDN et rappelle brièvement leurs missions et objectifs.

Rapport d'activités 2022

Ghislain Grodard-Humbert présente les objectifs 2022 selon trois catégories :

- Objectifs non atteints
- Objectifs en cours
- Objectifs atteints

Projets mis en attente

- Poursuivre, en collaboration étroite entre les ministères de la Santé et de la Prévention, et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le projet d'universitarisation de la formation initiale selon le modèle européen LMD
 - L'AFDN se positionne en faveur de la création de masters selon la définition (en termes d'actes) de ce que seraient des pratiques avancées, et d'un doctorat afin que les diététicien.nes deviennent acteurs dans le champ de la recherche (et non seulement la recherche en soins) et de l'enseignement universitaire
 - Participer au groupe de travail officiel piloté par la DGOS dans le cadre du Ségur sur la réingénierie de la formation initiale (initialement prévu en juillet 2021)
- Les travaux de réingénierie de la formation initiale du métier voient son calendrier gelé par les tutelles, tout comme ceux des techniciens de laboratoire et des préparateurs en pharmacie. L'AFDN maintient sa demande par des manifestations régulières lors des séances du HCPP
- Obtenir l'accès à la prescription de compléments nutritionnels oraux en ville comme en établissements de soins

Projets en cours de réalisation

- Accéder à la carte e-CPS à la suite de la fusion en cours du fichier national ADELI en RPPS +
- À ce jour, les professionnels affiliés au fichier ADELI peuvent uniquement activer leur e-CPS à partir de la carte physique. L'activation, à partir de données de correspondance, sera disponible dès la migration de ces professionnels, dont les diététiciens nutritionnistes, dans le référentiel RPPS au cours de l'année 2023 (source : Agence France Numérique).
- Finaliser la mise en œuvre des recommandations sur les alimentations standard et thérapeutiques, chez l'adulte en établissement de santé (SFNCM/AFDN, 2019) : un document d'EPP (évaluation des pratiques professionnelles), la livraison de fiches pratiques, dont pourront s'inspirer les établissements hospitaliers ou médico-sociaux pour les principales recommandations
- pour les fiches pratiques avec 2 fiches publiées sur un total prévu de 9 fiches

Projets atteints

- Promouvoir la profession lors de la semaine de la dénutrition par le Collectif de lutte contre la dénutrition sous l'égide du Ministère de la Santé et de la Prévention
→ campagne de la semaine de dénutrition, cosignature Restau'Co et le collectif de la dénutrition
- Développer l'offre de formation continue en proposant de nouvelles formations
→ poursuite du développement de l'offre de formation
- Promouvoir le positionnement des étudiants au sein de l'association
→ progression significative de 4 à 11% en une année (de 2021 à 2022) de la population étudiante dans le nombre total d'adhérents
- Participer, avec le CNRC, à l'écriture d'un arrêté sur la qualité nutritionnelle des repas en restauration scolaire en remplacement de l'arrêté du 30 septembre 2011.
→ Groupe de travail dédié, avec une participation active aux différentes réunions de travail au sein du ministère de l'alimentation et de l'agriculture. Arbitrages-en cours au niveau ministériel.
- Inclure les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'alimentation aux préoccupations de santé en renforçant leur rôle en matière de promotion d'une alimentation saine et durable.
→ par les mesures suivantes :
 - participation au groupe de travail du CNA pour son avis 90 « Nouveaux comportements alimentaires : propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables » qui formule des propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables
 - signature aux côtés du Réseau Action Climat d'une tribune à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation en octobre 2022 « Alimentation saine et durable : il est urgent de transformer notre système alimentaire »
 - Webinaire proposé en mars 2022 par la commission OARC sur « Les sources végétales de protéine - Intérêt des légumineuses pour une alimentation diversifiée et équilibrée »
 - Travaux menés en partenariat avec Nestlé France (enquête en ligne, webinaires, questions réponses, foire aux questions).
- Renforcer les partenariats avec les associations de restauration collective
→ avec Restau Co, Agores, Syndicat National Restauration Collective (SNRC)
- Positionner le diététicien dans la formalisation de nouveaux parcours de soins
→ avec le parcours obésité infantile suite à la parution des textes de loi (décret du 31/10/22 et arrêté du 14/11/22). Objectif à poursuivre pour d'autres parcours de soins.
- Poursuivre le développement du format "webinaires" sur des sujets variés et pertinents.
→ avec 2 webinaires organisés sur l'année 2022 avec les replay disponibles sur le site internet (<https://www.afdn.org/session>)
- Finaliser la mise en œuvre des recommandations sur les alimentations standard et thérapeutiques, chez l'adulte en établissement de santé (SFNCM/AFDN, 2019) : un document d'EPP (évaluation des pratiques professionnelles), la livraison de fiches pratiques, dont pourront s'inspirer les établissements hospitaliers ou médico-sociaux pour les principales recommandations
→ pour la fiche EPP qui a été présentée lors des JED de Lyon.

Formation continue

Thérèse Libert, responsable de la commission formation continue présente les résultats :

Nous avons de plus en plus de demandes de formations.

Nous avons eu 21 sessions avec 325 diététiciens nutritionnistes formés en 2022. Les formations se sont déroulées à Paris et aussi en régions, mais également en visio-conférence. Ce format permet à des régions, dont les DOM/TOM, de réunir les participants pour leur permettre d'assister à des formations.

De nouvelles thématiques ont été mises en place pour répondre à la demande des adhérents.

JED de Lyon

Le format international nous a permis de réunir 1200 congressistes.

Ces retours positifs nous proviennent également des exposants.

Nous avons pu compter sur 96 intervenants spécialistes (conférences plénières, ateliers).

Nous avons eu 28 posters et 20 ateliers/symposiums. Le rôle des posters est très important pour mettre en avant les projets menés par des DN. Nous avons maintenant 3 catégories : travaux scientifiques mais aussi partage des pratiques professionnelles et poster étudiant. Cette dernière catégorie est importante car permet de valoriser le travail des étudiants et de leur remettre des prix.

Nous avons également le prix étudiant Anne-Marie Dartois avec les cas cliniques et une autre partie concernant la réflexion personnelle.

Les participations de l'AFDN en 2022 :

- HAS
- Comité de suivi du PNNS 4
- HCPP
- ANDPC (Agence nationale du Développement Professionnel Continu)
- Groupes de travail AFDN / UNICANCER / INTERCLAN des CLCC (Centre de Lutte Contre le Cancer) : diététicien nutritionniste en pratique avancée en onco-hématologie
- Travaux de refonte du DUT en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
- UNAPL -FIFPL : adhérent à l'UNAPL, organisation syndicale qui défend et promeut fortement l'activité libérale des diététiciens nutritionnistes, l'AFDN obtient de nombreuses informations pour soutenir les diététiciens libéraux, et est représentée au niveau ministériel.
- FFN
- SFR (société française de Rhumatologie)
- Collectif de lutte contre la dénutrition
- FSP (Fédération des soins primaires)
- SFNCM (alimentation thérapeutique)
- CNRC
- CNFPT
- RestauCo
- OBEPAR, OBEPEDIA, GPSO (art. 51)
- ONCODIET
- EFAD
- ICDA ...

Magali Nello, trésorière, présente le bilan financier. Grâce à la gestion prudente et transparente de nos ressources, nous avons maintenu une situation financière saine et stable. Les cotisations des membres, les partenariats stratégiques, nos journées d'études et nos formations ont contribué à soutenir nos initiatives et à garantir la viabilité à long terme de notre association. Nous avons aussi investi dans des projets et des programmes qui ont directement bénéficié aux membres, tout en veillant à l'efficacité et à la responsabilité de nos dépenses.

L'excédent financier de 123 432 € pour cet exercice s'explique notamment par le succès de nos premières JED et le changement de pratiques de travail des bénévoles en privilégiant la visioconférence reconnue comme plus économique et moins chronophage (en termes de déplacement). Cet excédent pourra servir et soutenir de nouvel investissement en regard des objectifs 2023-2024.

Le CA propose de mettre en réserve l'excédent.

Votes du Rapport d'activités et Bilan financier 2022

Résolution 1 _ Approbation du rapport financier 2022

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 1 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 2 _ Mise en trésorerie de l'excédent de 2022

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 2 est approuvée à l'unanimité.

Présentation des objectifs 2023

Ghislain Grodard-Humbert présente les objectifs de l'association pour l'année 2023 :

- Être acteur de la reprise du projet d'universitarisation de la formation initiale
- Promouvoir la profession lors de communications à destination du grand public (journée mondiale des diététiciens nutritionnistes, journée de l'obésité, semaine de la dénutrition)
- Poursuivre les travaux sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'alimentation aux préoccupations de santé en renforçant leur rôle en matière de promotion d'une alimentation saine et durable
- Positionner le diététicien dans la formalisation de nouveaux parcours de soins
- Développer les partenariats avec les associations de patients
- Promouvoir le positionnement des étudiants au sein de l'association
- Favoriser l'accès à la carte e-CPS à la suite de la fusion en cours du fichier national ADELI en RPPS +
- Promouvoir les pratiques avancées auprès des tutelles
- Développer l'offre de formation continue en proposant de nouvelles formations
- Poursuivre les travaux avec le CNRC : déclinaison de l'arrêté sur d'autres publics
- Renforcer les partenariats avec les associations de restauration collective
- Poursuivre le développement du format "webinaires" sur des sujets variés et pertinents, incluant de nouveaux formats de communication type Podcasts
- Finaliser la mise en œuvre des recommandations sur les alimentations standard et thérapeutiques, chez l'adulte en établissement de santé.

Présentation budget prévisionnel 2023

Charges Prévisionnelles	BP total association	Produits Prévisionnels	BP total Association
60. Achats		70. Ventas	
601. Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	50 000	706. Prestations de services	443 000
602. Achats stockés - Autres approvisionnements	4 000	Adhésions	118 000
606. Achats non stockés de matière et fournitures	2 000	JE	195 000
61. Services ext.		Formation	130 000
611. Sous-traitance générale	25 000	707. Ventas de marchandises	50 000
613. Locations (loyer + salles)	100 000	Total	493 000
615. Entretien et réparations	3 000		
616. Primes d'assurances	2 000		
62. Autres services extérieurs			
622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 000		
624. Transports de biens et transports collectifs	25 000		
625. Déplacements, missions et réceptions	35 000		
626. Frais postaux et de télécommunications	6 000		
627. Services bancaires et assimilés	3 000		
628. Divers	29 000		
63. Impôts et taxes	1 000		
64. Charges personnel			
641. Rémunérations du personnel	120 000		
645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
65. Autres charges de gestion courante	5 000		
68. dotation aux amortissements	10 000		
TVA non-déductible	3 000		
Total	493 000		

Votes des objectifs 2023 et du budget prévisionnel

Résolution 3 _ Approbation des objectifs pour 2023

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 3 est approuvée à l'unanimité.

Résolution 4 _ Approbation du budget proposé pour l'année 2023

- Pas de vote contre, pas d'abstention
- La résolution 4 est approuvée à l'unanimité.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Renouvellement par tiers : **3 postes à pourvoir**

Nombre total de votants : 380

Soit 19 % des adhérents à jour de cotisation au mois de juin 2023

Floriane Breton : 325 votes

Magali Nello : 282 votes

Lydia De Azevedo : 268 votes

Questions et échanges

Retours et remarques : 7 questions

1) Qui a la charge de répondre aux messages privés reçus sur les réseaux ?

Le siège centralise les questions via les réseaux sociaux ou via l'adresse mail afdn@afdn.org. Il se peut que nous ayons déjà répondu à des questions, qui sont archivées dans notre FAQ, et c'est donc les salariés du siège qui se chargent de répondre à l'adhérent. S'ils ne sont pas en capacité de répondre, les membres du CA, du bureau, ou un bénévole expert de la thématique, apportent une réponse éclairée.

2) Vous pouvez être acteur au niveau des stages des élèves diététiciens car je suis très sollicité tous les ans pour recevoir des stagiaires et cela pose des problèmes pour les élèves qui ne trouvent pas de lieux de stages, une réflexion pourrait être menée à ce sujet ?

Il est complexe aujourd'hui pour les étudiants diététiciens de trouver des lieux de stages, étant de plus en plus nombreux chaque année, en lien avec le nombre croissant d'écoles. Réguler le nombre est un point abordé dans la refonte du diplôme, et est central des débats.

3) Combien sommes-nous connectés aujourd'hui ?

Nous sommes actuellement une trentaine de personnes connectées, il y a plus de personnes présentes en Viso pour l'Assemblée Générale qu'en présentiel.

4) Quelle est la position de l'AFDN quant à l'accueil des étudiants venant de BTS et qui n'ont pas le cursus en 3 ans ?

La formation BTS est toujours d'actualité, nous devons continuer à accueillir les étudiants en provenance de ce cursus et favoriser leur professionnalisation.

5) Qu'en est-il du BUT versus BTS actuellement ?

Il existe 2 voix diplômantes via le BUT et le BTS. L'AFDN défend et réclame depuis de nombreuses années un diplôme en 3 ans, répondant aux accords de Bologne (réforme LMD) avec une formation unique, pour un diplôme unique.

6) Bonjour, quelle position adoptée vis à vis des demandes en lien avec la formation de diététicien.ne.s en alternance ?

Le mode de formation en alternance concerne les deux filières BUT et BTS et tend à se développer dans la formation initiale des diététiciens mais aussi des autres professions de santé paramédicales. Les modalités de mise en œuvre de l'alternance doivent permettre de garantir le niveau d'exigence des diplômes. L'AFDN échange avec les responsables des BUT à ce sujet.

Des stages complémentaires devront avoir lieu si le lieu de l'alternance ne permet de valider des compétences « métier ».

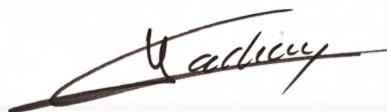
Notre préoccupation est surtout de voir émerger des lieux d'alternance incompatible avec l'apprentissage du métier (en officine par exemple ou lieu sans diététicien diplômé exerçant a minima à 80%).

La séance est levée à 12h00.

Fait à Paris, le 1 juillet 2023

Le Président de séance
Ghislain Grodard-Humbert

Le secrétaire de séance
Yoann Cadiou



AFDN
Association Française des Diététiciens Nutritionnistes
35 allée Vivaldi
75012 PARIS
SIRET 319 747 028 00029

ANNEXE : liste des participants en visioconférence (Zoom)

Participants « spectateurs » (prénoms-noms ou pseudonymes) :

Aude Froger	Pierre Van Cuyck	Aurélié Lebrasseur
Gaëlle Ledioron	Caroline Caetano	Louissette Monier
Lydia De Azevedo	Gaëlle Soriano	Delphine Franck
Béatrice Carraz	Cécile Cottus	Cadiou Élisabeth Cena
Floriane Breton	Camille Got	Mca
Julie	Belin b	Cristina Lallement
Emilie Lyonnet	Mc Baraut	D Delphine
Bérengère Catrouillet	Roselyne Bausch	Stéphanie Brin
Geneviève Besseiche	Lise Joly	Stephanie dufant
Maurine Masrouby	Cristina	Laure Sapmaz
Florence Rossi	Sandrine Duprey	

Participants « panelistes » (prénoms-noms) :

Thérèse Libert
Ghislain Grodard
Magali Nello
Yoann Cadiou
Laurence Mazziotta-Quentin
Cécile Landrieux
Landrieux Cecile
Ines Kabbour
Aicha Dhifaoui